

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-542081

135184

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11095 Société : Royal air maroc
 Actif **Pensionné(e)** **Autre**
 Nom & Prénom : CHAMI Mustapha
 Date de naissance : 23-09-1975
 Adresse : Immeuble 13, Apt 2, Bay el Massira
CASA
 Tél. : 06678)2469 Total des frais engagés : 446,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur ZIZI Abdelali
PEDIATRE
57, Rue Omar Slaoui - CASA
Cab.: 0522 2752 54 - D.: 0522 50 50 04

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/10/2022
 Nom et prénom du malade : CHAMI YACOUB Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint **Enfant**
 Nature de la maladie : Bronchite Aiguë
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 28/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : Chami



Docteur Abdelali ZIZI

Ancien Interne des Hôpitaux de paris

PEDIATRE

57, Rue Omar Slaoui

CASABLANCA

Tél. Cab. : 05 22 27 52 54



الدكتور عبد العالي الزيزي

أمراض الأطفال والرضيع

75, زنقة عمر السلاوي

الدار البيضاء

الهاتف ع. : 05 22 27 52 54

17 OCT. 2022

CHAMI YACOB

LOT:

PER:

PPV: 24,40

1. Bivalone 1% : x 21

2440



2. Losp Fetovan E : av

7990



PHARMACIE
Dr. Lotifa TAH
123, Av. Hassan II - Casablanca
Tél: 0522 22 11 20 / 0522 22 96 41

Lot : 220129
A consommer avant le : 02/2025
PPC : 79,90 DH

2120

3. Losp Cotrim 1 sac



PPV 21DH20 EXP 06/2025
LOT 23013 4

4050

4. Aemi Effiwit Hyd



LOT: 0077
EXP: JUN 2024
PPV: 40,50 DH

3000

5. Betastene



Docteur ZIZI
PEDIA
57, Rue Omar S
Cab.: 0522 27 52 54

LOT : 9900
UT. AV : 06 - 24
P.P.V : 30 DH 00

196,00